

Circulaire d'information

INFCIRC/1228

16 juillet 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 5 juillet 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° 4131/35-197-92179

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Le 2 mars 2022, à la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, convoquée pour examiner les incidences de la situation en Ukraine sur la sûreté, la sécurité et les garanties, le Directeur général de l'AIEA, Rafael Mariano Grossi, a présenté les sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

Le sixième pilier prévoit qu'il « doit y avoir des systèmes efficaces de contrôle radiologique sur les sites et hors de ceux-ci, ainsi que des mesures de préparation et de conduite des interventions d'urgence ».

Dans ses nombreux rapports et déclarations, le Directeur général a présenté en détail les difficultés de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia à maintenir ces systèmes dans le contexte actuel de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Depuis le début de l'occupation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia par la Fédération de Russie, les forces russes ont bloqué l'accès de la Mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporizhzhia (ISAMZ) au centre de crise sur le site de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. La chaîne de commandement et la responsabilité de l'intervention d'urgence ont été soustraites au contrôle des autorités ukrainiennes. Le Directeur général a déclaré que cette situation peut nuire à l'efficacité de l'intervention d'urgence, car on ne sait plus bien qui est censé notifier aux autorités hors site et au public les mesures de protection à prendre (document GOV/2022/66, par. 49).

La transmission en ligne des données du système de contrôle radiologique autour de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia au Service national ukrainien d'inspection de la réglementation nucléaire a été continuellement interrompue depuis le début de l'occupation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. La Russie a complètement bloqué la transmission de données à l'unique propriétaire légitime de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, l'Ukraine.

À cet égard, le Directeur général de l'AIEA a fait observer que les données recueillies aux stations de contrôle radiologique hors site ont continué d'être fournies manuellement à l'ISAMZ plusieurs fois par semaine et ont été téléchargées et affichées sur le Système international d'information sur le contrôle radiologique de l'Agence (document GOV/2024/30, par. 73).

L'absence de transmission automatique et en temps réels des données entrave considérablement l'efficacité du contrôle radiologique et de l'intervention en cas d'incident ou d'accident.

Une préparation efficace des interventions d'urgence est essentielle pour assurer la protection du public, des biens et de l'environnement en situation d'urgence, tout particulièrement dans les conditions imposées par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et par le fait que la Russie a pris le contrôle de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia par la force.

Toutefois, les observations actuelles de l'AIEA révèlent des lacunes majeures dans la préparation des interventions d'urgence à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Le Directeur général de l'AIEA a exprimé des inquiétudes concernant le déficit de capacité à intervenir efficacement, et

Secrétariat de
l'AIEA
Vienne

notamment à mettre en œuvre des mesures de protection du public hors site dans l'éventualité d'une situation d'urgence (document GOV/2024/30, par. 79).

Ces problèmes sont amplifiés par l'inaccessibilité du centre d'urgence hors site initialement mis en place, qui se trouve à Zaporizhzhia, dans les territoires occupés par la Russie. Les forces russes ont bloqué l'accès du personnel de la centrale à ce centre et ont ainsi exacerbé les difficultés que font peser la prise de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et sa gestion par des forces étrangères sur une éventuelle intervention en situation d'urgence (document GOV/2023/30, par. 51).

Cette situation est encore compliquée par l'afflux de personnel sans autorisation ou licence à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, notamment à des postes clés dans les salles de commande principales, ainsi que par l'absence d'entraînements et d'exercices d'intervention d'urgence. À cet égard, le Directeur général de l'AIEA a exprimé de sérieuses craintes concernant la préparation actuelle du site et sa capacité à faire face efficacement à une situation d'urgence (document GOV/2023/59, par. 62). En outre, le programme de radioprotection de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia a été revu et adapté sans l'autorisation de son propriétaire légitime, l'Ukraine, en vue de le rendre conforme au cadre réglementaire de la Fédération de Russie, qui occupe actuellement le site (document GOV/2024/30, par. 74).

Le problème essentiel qui explique ces insuffisances en matière de contrôle radiologique et de préparation des interventions d'urgence est l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'occupation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. La présence des forces russes et le contrôle qu'elles exercent ont perturbé le fonctionnement normal de la centrale et le contrôle réglementaire, qui sont essentiels au maintien de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Malgré les efforts déployés par l'AIEA pour suivre la situation et maintenir une présence dans la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, l'occupation a donné lieu à de graves violations du sixième pilier et a ainsi sensiblement accru le risque d'accident nucléaire.

Il est absolument vital de rétablir et de maintenir l'efficacité des systèmes de contrôle radiologique sur les sites et hors de ceux-ci, ainsi que la préparation des interventions d'urgence. Pour pouvoir résoudre ce problème à la racine, il faut mettre un terme à l'occupation russe et rétablir le contrôle de l'Ukraine sur la centrale nucléaire de Zaporizhzhia afin que les normes de sûreté et de sécurité nucléaires les plus strictes soient continuellement appliquées.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information dans les meilleurs délais.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau] [signé]

Vienne, le 5 juillet 2024